

## Réforme des retraites :

### les salariés de la RATP ont beaucoup à perdre

Contrairement aux discours, le régime universel envisagé va compliquer un peu plus les choses sans régler le moindre problème, bien au contraire. S'il y aura peut-être des améliorations pour certains (basses retraites ? chômeurs ? salariés ayant fait leur carrière à temps partiel ?), **il y aura surtout une écrasante majorité de perdants**, dont les salariés de la RATP, contractuels et sous statut, seront en première ligne.

**Les bénéficiaires des tableaux B et A et les encadrants seront particulièrement pénalisés**, notamment les cadres déjà récemment touchés par la réforme du chômage.

**Les droits acquis** à la mise en place du nouveau système **sont très loin d'être... acquis**. D'après discussions sont à prévoir !

Pour le calcul de la pension, ce ne sont plus les 6 derniers mois ni même les 25 meilleures années qui seront prises en compte mais **la totalité de la carrière** !

Et tant pis pour un opérateur qui termine encadrant ou un agent de maîtrise qui finit cadre supérieur. **Les carrières ascensionnelles ne seront plus reconnues**.

Concernant l'engagement du Président de la République sur le maintien de l'âge de départ à 62 ans, il l'a lui-même abandonné en indiquant sa préférence pour la durée de cotisation. Comme celle-ci, à terme de 43 ans, est déjà jugée insuffisante, il y a fort à parier qu'elle sera fixée à 44 ou 45 ans. Pourtant, les seniors sont indésirables dans les entreprises (trop chers, pas assez malléables, pas au fait des derniers progrès technologiques...) et l'espérance de vie en bonne santé recule : cherchons l'erreur !

Avec le régime universel, **un cadre débutant sa carrière à 25 ans pourra partir dès 70 ans !**

Bref, à terme la retraite universelle par répartition sera assimilable à un **minimum vieillesse** et devra impérativement être complétée par des **complémentaires** collectives et/ou des « sur-complémentaires » individuelles **par capitalisation**.

*Pour la CFE-CGC Groupe RATP, le régime de retraite fait partie du contrat social. Sa remise en cause sans compensation participe au grand-chamboule tout du moment.*

***S'associer au mouvement social prévu le 13 septembre 2019, c'est manifester aux dirigeants politiques notre désaccord sur le fond et peser sur les consultations à venir.***

*La CFE-CGC se mobilisera notamment pour que les droits acquis soient justement valorisés, les encadrants ne soient pas pénalisés sur l'âge de départ, les carrières ascensionnelles et les métiers pénibles de la RATP soient reconnus.*

